Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260928-20260923DELIB08-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie-Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Florence GOD, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Thomas BOUSSOUGANT, Florian ROUAULT, Christelle JOLY, Mélanie LANGELLA,

Absents : Alain BOIN,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

PARTICIPATION CLASSE BILINGUE – ECOLE DE PLOËZAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Ploëzal qui sollicite une participation aux charges de fonctionnement de la classe bilingue. Il précise que 2 enfants quemperrois sont scolarisés en classe de maternelle. Le coût par enfant s'élève à 1 650,00 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Autorisent Monsieur le Maire à participer aux charges de fonctionnement des classes bilingues de Ploëzal, pour un montant de 3 300,00 €uros pour l'année scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance

Carole LAURENT,